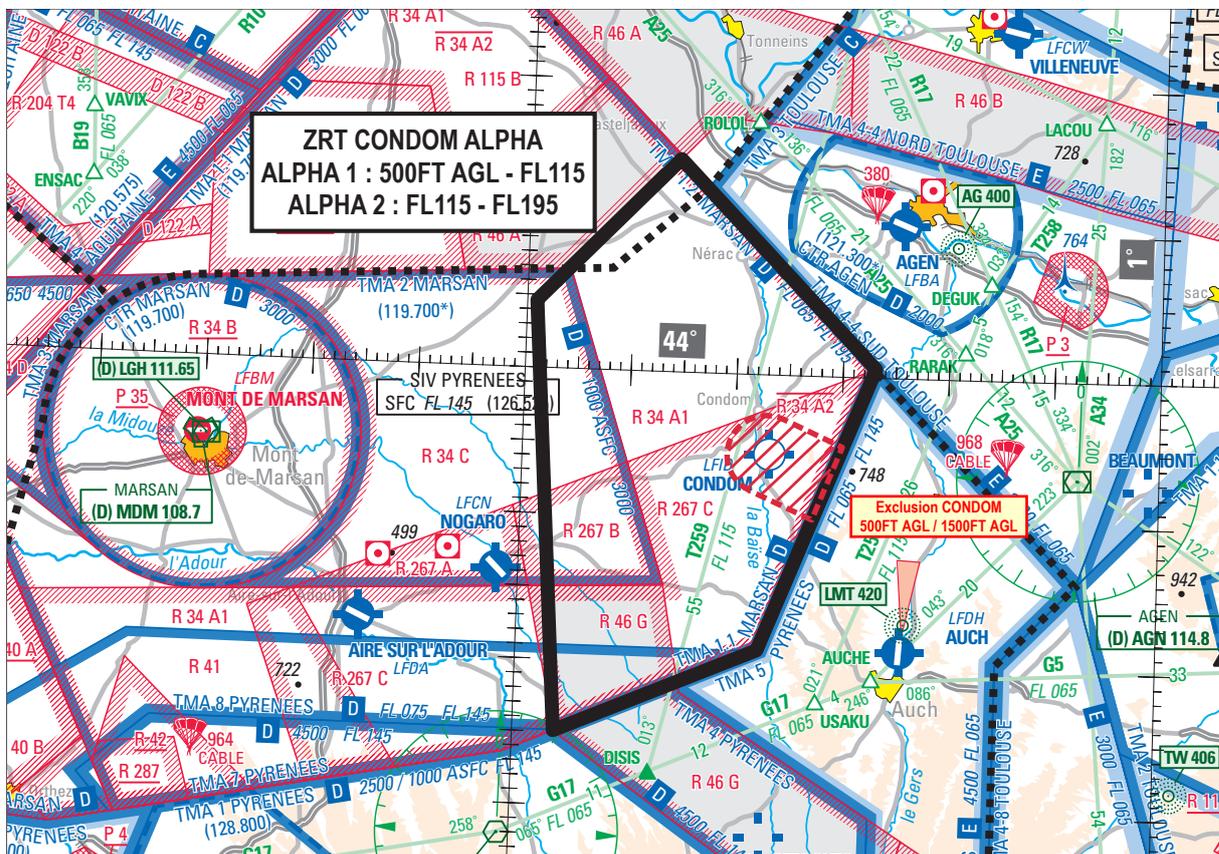


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la région de GONDRAIN pour l'exercice CASEX 20-03

En vigueur : Du lundi 16 novembre au vendredi 27 novembre 2020

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Condom LFID, Aire-sur-l'Adour LFDA, Nogaro LFDN, Mont de Marsan LFBM, Auch Gers LFDH, Agen LFBFA



Extrait de la carte 1 : 1 000 000 SIA édition 2020

ACTIVITÉ

Exercice régional mettant en œuvre des avions de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir au profit d'un stage de formation des contrôleurs air avancés. Les missions effectuées à basse et moyenne altitude nécessitent la mise en œuvre d'une zone réglementée temporaire dans la région de GONDRAIN.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT CONDOM ALPHA 1 et 2 activables :

- Lundi 16 : 07h00-17h00
- Mardi 17 : 07h00-23h00
- Mercredi 18 : 07h00-17h00
- Jeudi 19 : 07h00-23h00
- Vendredi 20 : 07h00-15h00
- Lundi 23 : 07h00-17h00
- Mardi 24 : 07h00-23h00
- Mercredi 25 : 07h00-17h00
- Jeudi 26 : 07h00-23h00
- Vendredi 27 : 07h00-15h00

INFORMATION DES USAGERS

ZRT CONDOM ALPHA 1 et 2 :

- CASCADEUR (EDCM) : 123.375 MHz / 139.175 MHz / 140.100 MHz
- MARSAN APP : 119.700 MHz
- CAZAUX APP : 119.600 MHz
- BORDEAUX ACC : 133.780 MHz / 125.105 MHz AQUITAINE INFO : 120.575 MHz
- PYRENEES INFO : 126.525 MHz PYRENEES INFO : 128.800 MHz
- MARINA (CDC Mont-de-Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

ZRT CONDOM ALPHA 1 et 2 :

EDCM (Escadron de Détection et de Contrôle Mobile)

STATUT

ZRT CONDOM ALPHA 1 et 2 :

Zones réglementées temporaires (ZRT) se substituant aux espaces avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT CONDOM ALPHA 1 et 2 :

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions sur autorisation de l'organisme gestionnaire,
- les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.

Des instructions de cheminement (itinéraire, altitude), ou d'attente, pourront être délivrées aux aéronefs en CAG VFR.

SERVICES RENDUS

ZRT CONDOM ALPHA 1 et 2 :

CAM : Contrôle, information de vol, alerte et assistance

CAG : A l'intérieur des zones réglementées temporaires, les organismes de la circulation aérienne habituels continuent d'assurer, aux usagers autorisés à pénétrer, les services associés aux espaces avec lesquels ces zones coexistent.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT CONDOM ALPHA

Limites latérales

44°14'41.00" N,000°14'12.00" E

44°00'39.00" N,000°33'13.00" E

43°41'06.00" N,000°22'48.00" E

43°35'08.00" N,000°04'00.00" E

44°04'40.00" N,000°01'02.00" E

44°14'41.00" N,000°14'12.00" E

à l'exclusion du secteur d'aérodrome de Condom

ZRT CONDOM ALPHA 1

Limites verticales

500FT AGL / FL115

ZRT CONDOM ALPHA 2

Limites verticales

FL115 / FL195

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Espace inférieur

La zone LF-R 46 G ne sera pas activée pendant les créneaux d'activation de la ZRT Condom Alpha 1.

Aérodrome

CONDOM Valence sur Baïse (LFID), un secteur, de SFC à 1500FT AGL, permettant l'activité tours de piste et les départs et arrivées vers ou en provenance de l'Est, est défini ci-après :

43°52'04.00" N,000°21'39.00" E

arc horaire de 2.70nm de rayon centré sur 43°54'33.00" N,000°23'10.00" E

43°57'02.00" N,000°24'37.00" E

43°55'14.00" N,000°30'15.00" E

43°50'11.00" N,000°27'35.00" E

43°52'04.00" N,000°21'39.00" E

Activités aériennes légères, sportives et récréatives

Les activités aériennes légères, sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant l'activation.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes/EMO /A7

Téléphone : 04 69 84 47 98

PNIA 811 942 47 98

Pendant l'exercice :

Escadron de Détection et de Contrôle Mobile (EDCM)

Téléphone : 04 34 23 30 57